



www.adna06.fr

[@adna06c](https://twitter.com/adna06c)

www.facebook.com/adna06

Association n° W061005229
SIREN 493 086 227
SIRET 493 086 227 00011

Mouans-Sartoux, le 18/01/2023

Objet : CCE du 20/01/2023

Monsieur le Sous-Préfet et président de la commission consultative de l'environnement,

Depuis de nombreuses CCE présidées par votre prédécesseuse, des sujets importants d'améliorations des nuisances aériennes subies par les riverains ont été abordées.

En particulier la mise en place d'une trajectoire satellitaire RNP-AR de délestage de l'actuelle VPT 17. Une étude fouillée de cette RNP-AR a été produite par les services de la DGAC qui a aussi vérifié la faisabilité en vol de cette trajectoire.

Un complément d'étude d'impact, demandé à la DGAC par certains membres de la CCE a été présenté à l'automne 2021 grâce à la ténacité de Mme la sous-préfète, **confirmant et accentuant l'intérêt de cette trajectoire.**

Le représentant de la CAPG a remis en cause le sérieux et la qualité de cette étude et a déclaré vouloir commanditer une étude indépendante sur cette RNP-AR et autres possibilités d'amélioration permettant de minimiser les survols du bassin de vie Cannes Grasse.

Cette étude a été confiée à la société CGX experte incontestée dans ce domaine.

La CCE annuelle, généralement tenue en mai/juin a été décalée en attente des résultats de cette étude et n'a finalement pas été tenue en 2022.

Programmée fin décembre avec un ordre du jour totalement déconnecté des discussions tenues lors des CCE précédentes, sur lequel nous avons fait connaître notre désaccord et formulé des propositions d'amendement, elle a été reportée au 20 janvier 2023 avec le même ordre du jour. Une nouvelle demande d'amendement de l'ordre du jour, cosignée par les deux associations les plus représentatives dans ce domaine, n'a toujours pas été entendue ni prise en compte par vos services.


L'ordre du jour de la prochaine CCE, inchangé depuis son report du 9/12/22 au 20/01/23 malgré nos demandes réitérées, ne reflète pas les préoccupations de la population puisqu'aucune des questions brûlantes susceptibles d'intéresser vos administrés, durement éprouvés par les nuisances de l'aéroport, ne seront, une fois de plus, traitées.

Pour rappel, la population impactée par les nuisances attend, depuis de nombreuses années :

- L'application systématique de la procédure "moins bruit"
- Le respect des trajectoires et des altitudes pour tout type d'aéronef, et contrôle effectif de ceux-ci.
- Un point sur les engagements complémentaires décrétés en CCE 2021, dont limitation du tonnage des appareils à 22T.



www.adna06.fr

 [@adna06c](https://twitter.com/adna06c)

www.facebook.com/adna06

De plus, concernant l'arrêté restrictif actuel :

- Nous attendons une réflexion sur la hauteur des tours de piste concernant une zone aussi peuplée, l'extension de la période de restriction au créneau 12-15h, l'interdiction de la 04-22 pour tout décollage.
- L'évolution du classement CALIPSO des avions basés ou non basés.

Enfin, nous attendons une présentation de l'étude CGX, financée par de l'argent public, ou à défaut, un point d'étape sur l'avancée sur les sujets qui y sont traités, avec mise en exploitation de la RNP-AR pour essai d'un an.

Vous comprendrez que, au vu d'un ordre du jour qui se réduit à la promotion de l'aéroport et à sa propagande habituelle, l'ADNA, pour la première fois en plus de vingt ans d'existence active, s'abstienne de participer à cette CCE et ce tant que son ordre du jour ne sera pas élaboré en concertation avec les associations qui traduisent les préoccupations de la population.

Nous sommes prêts à participer avec vous à la mise en place de procédures (comité permanent, règlement intérieur...) qui permettrait de redonner à cette instance consultative tout son sens, conformément à ce qui se passe sur d'autres plateformes aéroportuaires, et sans avoir à passer par une approche plus formelle sous les auspices de l'UFCNA.

De même nous sommes prêts à participer à toute réunion de recherche de diminution des nuisances de l'activité aérienne de l'aéroport, pour peu que l'ordre du jour de ces réunions soit élaboré en concertation avec les associations concernées et reflète les préoccupations de la population, **dans le cadre d'une "approche équilibrée" en conformité avec la Directive Européenne transposée au droit français.**

Espérant que vous voudrez bien accéder à notre demande,
Bien respectueusement

Raymond GRINNEISER
Président de l'ADNA